

Etats financiers annuels de SICAV

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **26 mars 2018**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Aymen EL ABED.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	82 192 603	68 475 693
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		5 115 743	3 969 843
b - Obligations et Valeurs assimilées		77 076 860	64 505 850
c - Autres Valeurs		-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		58 396 732	37 493 559
a - Placements monétaires	3-3	30 950 494	21 388 533
b - Disponibilités	3-5	27 446 238	16 105 026
AC 3 - Créances d'exploitation	3-6	84 507	27 473
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		140 673 842	105 996 725
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-9	100 152	146 451
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-10	324 835	317 503
TOTAL PASSIF		424 987	463 954
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	3-7	134 843 408	101 172 925
CP 2 - Sommes distribuables	3-8	5 405 448	4 359 846
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 240	535
b - Sommes distribuables de l'exercice		5 404 208	4 359 311
ACTIF NET		140 248 855	105 532 771
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		140 673 842	105 996 725

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	4 218 198	3 383 000
a - Dividendes		156 220	196 741
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		4 061 978	3 186 259
c - Revenus des autres valeurs		-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	2 800 017	1 401 234
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		7 018 215	4 784 234
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-11	-1 143 241	-528 582
REVENU NET DES PLACEMENTS		5 874 974	4 255 652
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-12	-488 409	-127 289
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 386 565	4 128 363
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		17 643	230 948
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		5 404 208	4 359 311
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-17 643	-230 948
* Variation des +/- values potentielles sur titres		46 592	213 686
* +/- values réalisées sur cession des titres		394 272	-148 142
* Frais de négociation de Titres		-	-3
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		5 827 429	4 193 903

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	31/12/2017	31/12/2016
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>		
a - Résultat d'exploitation	5 386 565	4 128 363
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	46 592	213 686
c - +/- values réalisées sur cession de titres	394 272	-148 142
d - Frais de négociation de titres	-	-3
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-4 675 182	-3 332 013
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>		
a – Souscriptions	258 217 476	200 641 972
* Capital	249 078 374	193 783 073
* Régularisation des sommes non distribuables	77 265	-81 002
* Régularisations des sommes distribuables	9 061 837	6 939 901
* Droits d'entrée	-	-
b – Rachats	-224 653 639	-189 725 484
* Capital	-215 881 098	-182 684 168
* Régularisation des sommes non distribuables	-44 923	72 469
* Régularisation des sommes distribuables	-8 727 619	-7 113 785
* Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	34 716 084	11 778 379
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début de l'exercice	105 532 771	93 754 392
b - En fin de l'exercice	140 248 855	105 532 771
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>		
a - En début de l'exercice	1 027 075	914 339
b - En fin de l'exercice	1 364 083	1 027 075
VALEUR LIQUIDATIVE	102,815	102,751
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	4,19%	4,19%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

ARRETEES AU 31/12/2017

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Évaluation des placements

a. Évaluation des actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

b. Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

c. Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2- 3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 82 192 603 Dinars contre 68 475 693 Dinars au 31/12/2016, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2017(*)	31/12/2016
Coût d'acquisition	79 676 782	66 586 057
- Obligations et valeurs assimilées	74 597 866	62 651 188
- Actions SICAV Obligataires	5 078 916	3 934 869
Plus ou moins-values potentielles	63 597	17 005
-Obligations et valeurs assimilées	26 770	-17 970
- Actions SICAV Obligataires	36 826	34 975
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées.	2 452 224	1 872 631
Total	82 192 603	68 475 693

(*) Le détail du portefeuille-titres est présenté en annexe I.

3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille - titres

Les revenus de portefeuille titres totalisent 4 218 198 Dinars au 31/12/2017 contre un montant de 3 383 000 Dinars au 31/12/2016, et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
- Revenus des Obligations & valeurs assimilées	4 061 978	3 186 259
- Revenus des titres OPCVM	156 220	196 741
Total	4 218 198	3 383 000

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 30 950 494 Dinars contre 21 388 533 Dinars au 31/12/2016 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2017(*)	31/12/2016
- Certificats de dépôts	30 859 877	21 310 184
- Intérêts courus sur certificats de dépôts	90 617	78 349
TOTAL	30 950 494	21 388 533

(*) Le détail des placements monétaires est présenté en annexe I.

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 2 800 017 Dinars au 31/12/2017 contre 1 401 234 Dinars au 31/12/ 2016 et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
- Intérêts du compte courant	78 632	84 959
- Intérêts des Placements à terme	1 070 699	481 290
- Intérêts des Certificats de Dépôt	1 650 686	834 985
Total	2 800 017	1 401 234

3- 5 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 27 446 238 Dinars contre 16 105 026 Dinars au 31/12/2016 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
- Avoirs en banque	11 513 317	6 155 897
- Sommes à l'encaissement	21 969 730	2 110 974
- Sommes à régler	-31 314 026	-7 334 639
- Intérêts courus/Cpte courant	36656	43 773
- Dépôt à termes	25 000 000	15 000 000
- intérêts courus/ Dépôt à termes	240 561	129 021
Total	27 446 238	16 105 026

3-6 Note sur les créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 84 507 Dinars contre un solde de 27 473 Dinars au 31/12/2016 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
- Retenue à la source sur BTA	84 507	27 473
Total	84 507	27 473

3-7 Note sur le capital

Capital au 31/12/2016	
- Montant	101 172 925
- Nombre de titres	1 027 075
Nombre d'actionnaires	774
Souscriptions réalisées	
- Montant	249 155 639
- Nombre de titres	2 528 563
Nombre d'actionnaires Entrants	650
Rachats effectués	
- Montant	-215 926 021
- Nombre de titres	2 191 555
- Nombre d'actionnaires Sortants	385
Autres effets s/capital	
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	46 592
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	394 272
- Frais de négociation de titres	-
Capital au 31/12/2017	
- Montant	134 843 408
- Nombre de titres	1 364 083
- Nombre d'actionnaires	1039

3- 8 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondant aux sommes distribuables de l'exercice et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Sommes distribuables de l'exercice	5 404 208	4 359 311
Sommes distribuables des exercices antérieurs	1 240	535
Total	5 405 448	4 359 846

3- 9 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 100 152 Dinars contre un solde de 146 451 Dinars au 31/12/2016, détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
- Gestionnaire	84 767	96 313
- Dépositaire	15 385	50 138
Total	100 152	146 451

3- 10 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève à 324 835 Dinars au 31/12/2017 contre un solde de 317 503 Dinars au 31/12/2016 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
- Rémunération d'intermédiaire et honoraires à payer (CAC)	26 648	25 000
- Dividende à payer exercice 2002	17 159	17 159
- Dividende à payer exercice 2003	6 775	6 775
- Dividende à payer exercice 2004	2 754	2 754
- Dividende à payer exercice 2005	62 620	62 620
- Dividende à payer exercice 2006	41 236	41 236
- Dividende à payer exercice 2007	1 026	1 026
- Dividende à payer exercice 2008	35 665	35 665
- Dividende à payer exercice 2009	8 087	8 087
- Dividende à payer exercice 2010	643	643
- Dividende à payer exercice 2011	778	778
- Dividende à payer exercice 2012	7 637	9 015
- Dividende à payer exercice 2013	7 989	9 433
- Dividende à payer exercice 2014	14 203	15 642
- Dividende à payer exercice 2015	10 130	11 505
- CMF à payer	12 280	9 429
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	38 941	46 773
- TCL à régulariser	11 808	11 808
- Compte d'attente	916	916
- État taxes à payer	17 540	1 240
Total	324 835	317 503

3- 11 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à 1 143 241 Dinars au 31/12/2017 contre 528 582 Dinars au 31/12/2016, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
- Rémunération du gestionnaire	979 921	352 388
- Rémunération du dépositaire	163 320	176 194
Total	1 143 241	528 582

3- 12 Note sur les autres charges

Ces charges s'élèvent à 488 409 Dinars au 31/12/2017, contre 127 289 Dinars au 31/12/ 2016 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
-Rémunération d'intermédiaire et honoraires (CAC)	22 000	15 614
- Redevance CMF	138 407	99 545
- Autres charges/ Services bancaires	69	116
- TCL	18 306	12 014
-Contribution conjoncturelle*	309 627	-
Total	488 409	127 289

* CF Note 4-3

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société a été confiée à « **Attijari Gestion** » gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,708 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. La rémunération d'«**Attijari Gestion** » au titre de l'année 2017 s'élève à 979 921 Dinars TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « **Attijari Bank** ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,118 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. La rémunération d'« **Attijari Bank** » au titre de l'année 2017 s'élève à 163 320 Dinars TTC.

4-3 La méthode de comptabilisation de la contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) :

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées. Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société « Attijari Obligataire SICAV » se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Études et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 309.627 Dinars, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Le montant total de la CCE et a été payée au Trésor public au cours du mois de Décembre 2017.

4-4 Données par action

Libellé	2017	2016	2015	2014	2013
Total des revenus des placements	5,145	4,658	5,559	5,110	5,767
Charges de gestion des placements	-0,838	-0,515	-0,633	-0,558	-0,657
Revenu nets de placements	4,307	4,143	4,926	4,552	5,110
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,358	-0,124	-0,161	-0,143	-0,177
Résultat d'exploitation	3,949	4,020	4,766	4,409	4,933
Régularisations du résultat d'exploitation	0,013	0,225	-0,679	-0,133	-0,853
Sommes distribuables de l'exercice	3,962	4,244	4,087	4,276	4,080
Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	0,034	0,208	0,077	0,303	0,234
+/- valeurs réalisées sur cession de titres	0,289	-0,144	-0,097	-0,467	-0,221
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
+/- valeurs sur titres et frais de négociation	0,323	0,064	-0,020	-0,164	0,013
Résultat net de l'exercice	4,272	4,083	4,746	4,245	4,946
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,323	0,064	-0,020	-0,164	0,013
Régularisation du résultat non distribuable	0,024	-0,008	0,004	0,023	-0,007
Sommes non distribuables de l'exercice	0,347	0,056	-0,016	-0,141	0,006
Distribution de dividendes	4,244	4,087	4,276	4,080	3,896
Valeur liquidative	102,815	102,751	102,538	102,743	102,689

4-5 Ratios de gestion des placements

Libellé	2017	2016	2015	2014	2013
Actif Net Moyen	138 406 903	99 541 297	108 984 341	125 579 578	145 484 100
Total charges / actif net moyen	1,179%	0,659%	0,666%	0,667%	0,674%
charges de gestion des placements / actif net moyen	0,826%	0,531%	0,531%	0,531%	0,531%
autres charges / actif net moyen	0,353%	0,128%	0,135%	0,136%	0,143%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,892%	4,147%	3,998%	4,195%	3,988%

4-6 Les mouvements sur le portefeuille-titres au cours de l'année 2017

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+/- valeurs latentes	Valeur totale	+/- valeurs réalisées
Solde au 31/12/2016	66 586 057	1 872 631	17 006	68 475 693	
Acquisitions de l'année	64 515 460	0	0	64 515 460	
Obligations & Valeurs assimilés	63 371 412	0	0	63 371 412	
Actions SICAV	1 144 048	0	0	1 144 048	
Cession et remboursement de l'année	-51 424 735	0	0	-51 424 735	394 272
Obligations & Valeurs assimilées	-51 424 735	0	0	-51 424 735	394 272
Variation des +/- valeurs latentes	0	0	46 591	46 591	
Actions SICAV	0	0	1 851	1 851	
Obligations & Valeurs assimilés	0	0	44 740	44 740	
Variation intérêts courus	0	579 593	0	579 593	
Solde au 31/12/2017	79 676 782	2 452 224	63 597	82 192 603	394 272

Annexe I

Portefeuille Titres, Placements monétaires et Dépôts à terme Au 31/12/2017

Désignation Du Titre	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif
Obligations		34 049 802,633	35 053 998,275	24,92%
AMEN BANK 2009 TR A	20 000	932 800,000	942 939,664	0,67%
AMEN BANK 2011-1 TF	35 000	1 400 000,000	1 418 156,274	1,01%
AMEN BANK SUB 2016-1 CAT A TF	20 000	1 600 000,000	1 610 639,781	1,14%
AMEN BANK SUB. 2017-1 CAT A	20 000	2 000 000,000	2 079 798,356	1,48%
ATTIJARI BANK SUB 2015 CAT A	10 000	600 000,000	606 130,850	0,43%
ATTIJARI BANK SUB 2017 CAT A	20 000	2 000 000,000	2 070 066,850	1,47%
ATTIJARI LEASING 2015-1	20 000	2 000 000,000	2 086 163,288	1,48%
ATTIJARI LEASING 2015-1	3 080	308 000,000	321 269,146	0,23%
ATTIJARI LEASING 2015-2	30 000	1 800 000,000	1 802 126,466	1,28%
ATTIJARI LEASING 2016-2	10 000	1 000 000,000	1 052 304,658	0,75%
BNA SUBORDONNÉ 2017-1	20 000	2 000 000,000	2 071 364,384	1,47%
BTE 2016 -CATEGORIE A TF	5 000	500 000,000	527 653,698	0,38%
CIL 2014/2	1 761	105 660,000	111 573,717	0,08%
CIL 2017/1	5 000	500 000,000	515 658,082	0,37%
HANNIBAL LEASE 2017-2 CAT A	10 000	1 000 000,000	1 029 342,466	0,73%
HL 2015-01	5 000	500 000,000	520 990,685	0,37%
HL 2016-01	20 000	1 600 000,000	1 650 167,233	1,17%
MODERN LEASING 2012	5 000	300 000,000	313 463,014	0,22%
STB 2008/2	8 000	400 000,000	417 950,685	0,30%

UIB 2009/1	20 000	400 000,000	407 732,602	0,29%
UIB 2011-1 CATEGORIE B	7 500	525 000,000	534 134,137	0,38%
UIB SUBORDONNE 2016- A TF	5 000	500 000,000	529 194,521	0,38%
EMPRUNT NATIONAL 2014 CAT C	20 000	1 750 000,000	1 797 494,521	1,28%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	3 500	16 712,500	17 601,098	0,01%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	100	477,500	502,888	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	100	479,150	503,564	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	8	38,332	40,286	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	9	43,123	45,320	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	5	24,003	25,196	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	344	1 652,920	1 734,130	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	373	1 792,265	1 880,320	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	319	1 532,795	1 608,103	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	409	1 965,245	2 061,800	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	150	720,000	755,776	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	751	3 604,800	3 782,564	0,00%
AMEN BANK SUBORDONNE 2010	30 000	1 599 300,000	1 623 552,398	1,15%
ATB SUB 2017 CAT A	5 000	500 000,000	500 299,178	0,36%
ATB SUBORDONNE 2009 TRA LA2	25 000	625 000,000	641 953,425	0,46%
ATTIJARI LEASING 2013-1	15 000	300 000,000	301 808,219	0,21%
ATTIJARI LEASING 2013-1	5 000	100 000,000	100 602,740	0,07%
BH 2009	50 000	3 075 000,000	3 211 769,260	2,28%
BTE 2010 -CATEGORIE A	10 000	300 000,000	303 780,000	0,22%
BTK 2009	5 000	150 000,000	155 544,000	0,11%
EMPRUNT OBLIGATAIRE "CHO 2009"/BIAT	6 000	150 000,000	150 797,425	0,11%
STB 2010/1 CATEGORIE A	100 000	3 000 000,000	3 102 240,000	2,21%
T.LEASING 2012-2 CATA_V	10 000	200 000,000	210 010,959	0,15%
UIB 2011-1 CATEGORIE A	7 500	300 000,000	304 784,548	0,22%
BTA		40 548 063,497	42 022 861,923	29,87%
BTA5.6% AOUT2022	2 000	1 910 000,000	1 949 672,090	1,39%
BTA6%AVRIL2023	3 500	3 377 150,000	3 526 536,971	2,51%
BTA6%AVRIL2024	8 500	8 185 500,000	8 581 999,419	6,10%
BTA6%AVRIL2024	5 000	4 815 000,000	5 047 166,015	3,59%
BTA6.7%AVRIL2028	2 100	2 047 500,000	2 135 471,196	1,52%
BTA6.7%AVRIL2028	8 218	8 012 550,000	8 330 104,427	5,92%
BTA6.9% MAI2022	1 860	1 972 530,000	1 971 809,161	1,40%
BTA6.9% MAI2022	4 910	5 070 040,247	5 171 522,987	3,68%
BTA6.9% MAI2022	800	827 840,000	849 709,303	0,60%
BTA6.9% MAI2022	1 000	1 032 000,000	1 060 090,165	0,75%
BTA6.9% MAI2022	1 700	1 753 482,000	1 805 612,535	1,28%
BTA6.9% MAI2022	700	721 567,000	743 494,455	0,53%
BTA6.9% MAI2022	325	334 746,750	345 195,944	0,25%
BTA6.9% MAI2022	475	488 157,500	504 477,255	0,36%
TITRES OPCVM		5 078 916,404	5 115 742,607	3,64%
FIDELITY OBLIGATION SICAV	20 088	2 087 191,223	2 110 385,016	1,50%
SANADAT SICAV	4 922	530 573,362	532 486,570	0,38%
TUNISO EMIRATIE SICAV	23 689	2 461 151,819	2 472 871,021	1,76%

Certificats de Depôt		30 859 877,612	30 950 493,782	22,00%
CD15/11/17_90J_1MD HANNIBAL_LEASE_7.85%	1	984 602,182	992 568,568	0,71%
CD15/11/17_90J_2.5MD MODERN LEASING_7.85%	1	2 461 505,455	2 481 421,421	1,76%
CD16/10/17_80J_3MD HANNIBAL LEASE_7.85%	1	2 958 851,152	2 998 431,026	2,13%
CD17/10/17_90J_1MD ATTIJARI LEASING_7.75%	1	984 794,605	997 596,135	0,71%
CD22/12/17_10J_1MD ATTIJARI BANK_5.73%	1	998 728,690	1 000 000,000	0,71%
CD22/12/17_10J_1MD BIAT_5.73%	1	998 728,690	1 000 000,000	0,71%
CD29/12/17_10J_12MD BIAT_5.73%	1	11 984 744,282	11 989 315,904	8,52%
CD29/12/17_10J_8MD ATTIJARI BANK_5.73%	1	7 989 829,521	7 992 877,269	5,68%
CD31/12/17_10J_1.5MD ATTIJARI BANK_5.73%	1	1 498 093,035	1 498 283,459	1,07%
Dépot à terme auprès d'Attijari Bank		25 000 000,000	25 240 561,753	17,94%
DAT06/10/17_3MD_90J_6.87%	1	3 000 000,000	3 039 300,164	2,16%
DAT10/11/17_2MD_90J_6.88%	1	2 000 000,000	2 015 682,630	1,43%
DAT13/10/17_5MD_90J_6.87%	1	5 000 000,000	5 060 230,137	3,60%
DAT14/11/17_5MD_90J_6.88%	1	5 000 000,000	5 036 190,685	3,58%
DAT22/11/17_2MD_90J_6.88%	1	2 000 000,000	2 012 063,562	1,43%
DAT23/10/17_2MD_90J_6.87%	1	2 000 000,000	2 021 080,548	1,44%
DAT31/10/17_6MD_90J_6.87%	1	6 000 000,000	6 056 014,027	4,31%
Total Portefeuille Titres, Placements monétaires et Dépôts à terme		135 536 660,146	138 383 658,340	98,67%

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

I.Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « **ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables .

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « **ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV** », ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2017, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des Autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n° 4-3 « **La méthode de comptabilisation de la contribution conjoncturelle exceptionnelle** » dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Études et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la société au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 309 627 Dinars, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société « **ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV** ». Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ce rapport, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

La conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

L'efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 6 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes :

Aymen EL ABED

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31/12/2017.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

I. OPERATIONS REALISEES RELATIVES A DES CONVENTIONS ANTERIEURES

1. La convention de dépositaire conclue entre la société « **ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV** » et « **ATTIJARI BANK** » au titre de laquelle la Banque reçoit une rémunération calculée au taux de 0,118 % TTC sur la base de l'actif net quotidien. À ce titre, la rémunération d'« Attijari Bank » au titre de l'année 2017, s'élève à 163 320 Dinars TTC.
2. La convention de gestion conclue entre la société « **ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV** » et la société « **ATTIJARI GESTION** » qui accepte l'ensemble des tâches relatives à la gestion administrative, comptable et financière. La rémunération annuelle en TTC de la société « **ATTIJARI GESTION** » est calculée au taux de 0,708 % sur la base de l'actif net quotidien. A ce titre, la rémunération d'« **ATTIJARI GESTION** » au titre de l'année 2017, s'élève à 979 921 Dinars TTC.

II. CONVENTIONS ET OPERATIONS NOUVELLEMENT REALISEES

1. Des placements auprès d'« **ATTIJARI BANK** » sous forme de comptes à terme ont été effectués durant l'exercice 2017 pour un montant global de 88 000 000 Dinars. Les taux de ces placements varient entre 4,76 % et 5,73%.
2. Des placements auprès d'« **ATTIJARI BANK** » sous forme de certificats de dépôt ont été effectués durant l'exercice 2017 pour un montant global de 691 500 000 Dinars. Les taux de rémunération de ces placements varient entre 5,910 % et 6,880 %.
3. L'achat des Bons du Trésor Assimilables au cours de l'année 2017 auprès d'« **ATTIJARI BANK** » pour une valeur totale de 53 371 412 Dinars (*compte non tenu des coupons courus lors de l'achat*).
4. La vente des Bons du Trésor Assimilables au cours de l'année 2017 auprès d'« **ATTIJARI BANK** » pour une valeur totale de 43 866 042 Dinars (*compte non tenu des coupons courus lors de la vente*).

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des articles précités.

Tunis, le 6 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes :

Aymen EL ABED